

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subvention allouée à la Fondation apprentis d'Auteuil - Unité éducative de prévention de l'internat Vitagliano. Exercice 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Fondation apprentis d'Auteuil, créée en 1866 et reconnue d'utilité publique en 1929, a pour mission d'accueillir, d'éduquer, de former et d'insérer des jeunes en difficulté, sans considération d'origine ou de religion. Pour mettre en œuvre sa vocation finale d'insertion, elle propose un accompagnement global et durable de près de 30 000 jeunes accueillis dans 200 établissements.

La fondation représentée par Monsieur Bruno GALY, 20 boulevard Rémusat, CS 20001 13384 Marseille cedex 13, porte notamment dans notre département l'internat éducatif et scolaire Vitagliano, sis au 5 rue A. Pons à Marseille (4^{ème}). Cet établissement social privé à but non lucratif peut accueillir 100 jeunes de 6 à 16 ans, scolarisables sur place ou dans des établissements scolaires du quartier.

Le partenariat a été renforcé par la création d'une unité éducative de prévention Vitagliano (UEP) au sein de l'internat scolaire à compter de la rentrée 2013-2014. Il s'adresse à 25 jeunes, garçons et filles, âgés de 6 à 15 ans dont la situation familiale nécessite un accompagnement éducatif spécifique. Le Département participe au financement de cet internat.

La fondation se propose d'étendre son partenariat avec les infrastructures sportives et culturelles de la ville (arrondissement) pour que les jeunes sortent des murs et trouvent leur place dans la cité, accompagnés à la socialisation par leurs éducateurs.

Elle souhaite également développer la classe relais ouverte sur le collège en septembre 2016, qui se présente comme un outil supplémentaire pour l'accompagnement des élèves inscrits à l'UEP et qui ont ce besoin d'accompagnement scolaire spécifique et renforcé.

Pour le fonctionnement de l'UEP, l'association a établi un budget prévisionnel qui s'élève à 649 404 €. Une subvention de 400 000 € est sollicitée auprès du Département dans le cadre de la politique facultative au titre de la protection de l'enfance.

Je vous propose de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2018 à 370 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL